

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Toulouse, le 01/04/2025

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE TOULOUSE**

68, rue Raymond IV
B.P. 7007

31068 TOULOUSE CEDEX 7

Téléphone : 05.62.73.57.57

Télécopie : 05.62.73.57.40

Greffe ouvert du lundi au vendredi de
8h30 à 12h et 13h45 à 16h30

M. le Maire
Commune de Saint-Thomas
Mairie
31470 SAINT-THOMAS

<https://toulouse.tribunal-administratif.fr>

Dossier n° : E25000051 / 31

(à rappeler dans toutes correspondances)

E-COMMUNICATION DECIS. DESIGNATION COMMISSAIRE OU COMMISSION

Objet : la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Saint-Thomas pour la création d'un habitat inclusif

M. le Maire,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle est désigné Monsieur Jean-Claude LONJOU, directeur général des services en retraite, demeurant 24 rue de la Hille, PLAISANCE-DU-TOUCH (31830) (tel : 06 41 49 33 56) en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Georges MONNOT (tel : 06 11 64 40) en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R.123-13 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, M. le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,
ou par délégation,



Le Greffier
Martine SINGLARD

DECISION DU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

01/04/2025

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE TOULOUSE

N° E25000051 /31

La présidente du tribunal administratif

E- Décision désignation commission ou commissaire du 01/04/2025

Vu enregistrée le 31/03/2025, la lettre par laquelle M. le Maire de la Commune de Saint-Thomas demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Saint-Thomas pour la création d'un habitat inclusif ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2025 ;

Vu l'arrêté de délégation du 1er mars 2025 de la présidente du tribunal administratif de Toulouse.

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Jean-Claude LONJOU est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Monsieur Georges MONNOT est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée à M. le Maire de la Commune de Saint-Thomas, à Monsieur Jean-Claude LONJOU et à Monsieur Georges MONNOT.

Fait à Toulouse, le 01/04/2025

La magistrate déléguée



Florence NÈGRE-LE GUILLOU